

Communiqué de presse
Le 29 septembre 2003

**Surtaxe sur les alcopops :
Le Conseil national rate sa cible !**

En approuvant cet après-midi la surtaxe de 300% sur les alcopops, le Conseil national rate magnifiquement la cible de prévention et de santé publique que plusieurs Conseillers nationaux ont pourtant vertueusement invoquée. Il existe déjà aujourd'hui des alcopops à base de bière et de vin, bon marché et qui peuvent être vendus aux jeunes dès 16 ans.

Le Groupement suisse des spiritueux de marque constate avec regret que la majorité du Conseil national a voté la tête dans le sac. En particulier, et contrairement à ce qui a été affirmé par le Conseil fédéral, les alcopops à base de vin ou de bière ne pourront pas être soumis à la surtaxe, car il n'existe aucune base légale pour ce faire.

Par ailleurs, ceux qui continuent de parler d'une progression fulgurante de la consommation de ces produits ne sont visiblement pas au courant des données publiées par l'administration fédérale des douanes le 22 août dernier : les importations d'alcopops sont en recul de 7 millions de bouteilles...

En appliquant les raisonnements tenus par la majorité du Conseil national cet après-midi, le problème de la consommation excessive et/ou illégale des jeunes n'est donc pas prêt d'être résolu ! Un tel problème ne peut pas être résolu par des taxes spéciales, mais par des actions de formation, d'information et en proposant aux jeunes des modèles de comportement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler :

- en français, Alexandra Rys, tél. 079 469 12 44 – 022 718 37 45
- en allemand, Peter Platzer, tél. 032 622 50 50